

Zeitschrift:	Domaine public
Herausgeber:	Domaine public
Band:	- (2010)
Heft:	1856
Artikel:	Secret bancaire : quand le rêve tient lieu de politique : après les Etats-Unis et la France, l'Allemagne...Gouvernement et parlement doivent reprendre pied dans la réalité
Autor:	Erard, Lucien
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1009744

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quand la fraude fiscale fait se contorsionner l'Etat de droit

Ras le bol de cette indignation juridique mal placée

Jean-Daniel Delley (4 février 2010)

L'annonce par le gouvernement allemand qu'il était résolu à acheter un CD-rom contenant une liste de contribuables a provoqué un tollé en Suisse. Ce geste équivaudrait à un recel et ne serait pas digne d'un Etat de droit. Lutter contre la délinquance ne justifie pas qu'on commette soi-même un délit. Le Conseil fédéral se dit choqué. Des responsables politiques parlent d'une déclaration de guerre et en appellent à la suspension des négociations sur la convention de double imposition avec notre grand voisin.

Mais déjà les esprits se calment: l'Allemagne n'est-elle pas notre principal partenaire commercial et nos banques et nos assurances n'attendent-elles pas de cette convention le feu vert pour agir librement sur le marché d'outre-Rhin? Seule l'UDC persiste à creuser le filon germanophobe, faisant une nouvelle fois la preuve de son irresponsabilité gouvernementale.

Pourtant, pour sauver UBS des foudres de la justice américaine, la Suisse n'a pas hésité à piétiner son droit, comme l'a constaté le Tribunal administratif fédéral. Et le *Tages Anzeiger* rappelle opportunément un précédent trafic de données bancaires volées. En 2000, la justice allemande a reçu d'un anonyme une liste de noms en provenance d'une fiduciaire du Liechtenstein. Elle a transmis aux autorités helvétiques les noms des ressortissants suisses qui y figuraient. Ce qui a conduit plusieurs cantons à ouvrir une procédure administrative. Personne n'a alors crié au scandale. Et en octobre 2007, le Tribunal fédéral a rejeté le recours de l'un d'eux qui estimait invalide une preuve obtenue de manière délictueuse.

Au-delà des aspects juridiques, c'est bien d'une question plus fondamentale qu'il s'agit. Au cours de l'émission *Rundschau* de la télévision allemande,

l'éthicien Ulrich Thielemann a contesté le droit pour un pays de saper la souveraineté fiscale d'un autre pays en permettant aux contribuables de ce dernier de se soustraire à leurs obligations. C'est ce que fait la Suisse en acceptant et en protégeant par le secret bancaire l'argent gris de la fraude fiscale.

Dès lors la Suisse est plutôt mal placée pour parler de recel, elle qui ferme les yeux sur ses établissements financiers qui, au mépris de la convention de diligence, y participent activement. Répliquer, comme l'a fait Caspar Baader, chef de la fraction parlementaire UDC, que seule la fiscalité confiscatoire de l'Allemagne est responsable de l'exode des capitaux et revenus allemands, c'est encore mettre en cause la souveraineté de notre voisin. Une justification que l'UDC ne tolérerait pas si un pays étranger visait par là la Suisse.

Secret bancaire: quand le rêve tient lieu de politique

Après les Etats-Unis et la France, l'Allemagne... Gouvernement et Parlement doivent reprendre pied dans la réalité

Lucien Erard (3 février 2010)

Changer radicalement de politique n'est jamais facile dans une démocratie. Surtout quand au lieu de s'expliquer, de dire pourquoi il faut accepter que le monde change, on passe son temps, comme ces jours

derniers, à espérer qu'on pourra éviter le pire.

A Davos, le conseiller fédéral Merz croit comprendre que la France n'utilisera pas les données volées à HSBC et

qu'elle ne les transmettra pas à d'autres pays. Il avait manifestement mal compris.

Le conseiller fédéral Maurer a cru convaincre son homologue allemand qu'acheter les

données offertes à l'Allemagne serait peu conforme à l'Etat de droit. C'était aussi l'avis de la présidente de la Confédération. Peine perdue, la chancelière allemande ne le partage pas.

Même espoir déçu d'une certaine compréhension des Etats-Unis après la décision du Tribunal administratif fédéral interdisant de transmettre les noms promis.

Au Parlement, on rêve également en évoquant le possible refus de ratifier l'accord UBS que le Conseil fédéral devra bien se décider à soumettre au députés: cela laisserait à UBS le choix entre le retrait de sa licence bancaire américaine et la violation du secret bancaire, à supposer que l'ancien conseiller fédéral Villiger, président du conseil d'administration d'UBS, prenne le risque d'être condamné à la prison. Gageons qu'au moment du vote, la sagesse l'emportera chez les parlementaires.

Rêve enfin des banques avec leur projet Rubik d'imposition à la source des revenus des capitaux étrangers (DP 1853). Ce que veulent d'abord tous les autres pays développés, c'est pouvoir taxer les revenus à l'origine de l'argent caché dans nos banques: revenus non déclarés, argent gagné au noir pour éviter la TVA et les cotisations sociales, héritages non déclarés, pour ne pas parler du véritable blanchiment d'argent sale.

Il est temps de faire face aux réalités. La décision de supprimer la distinction artificielle entre évasion et fraude fiscale a des conséquences très concrètes: une personne qui n'a pas déclaré tout ou partie de ses revenus ou de sa fortune dans son pays deviendra un fraudeur au sens du droit suisse. Pourquoi essayer de construire des barrages inévitablement fragiles pour le protéger malgré tout, et avec quelle crédibilité, les

événements récents le montrent? Même indépendamment d'un accord sur l'échange automatique d'information que prépare actuellement l'Union européenne et auquel elle tient absolument à nous associer, nous devrons bien admettre, et nos tribunaux aussi, que cette distinction ne tient plus.

Reste à se donner les bases juridiques nécessaires. mais rien ne serait plus maladroit que de le faire en soumettant au Parlement et au peuple un ou des accords de double imposition, largement incompréhensibles pour le commun des mortels. Une loi doit dire clairement que l'argent de l'évasion et de la fraude fiscale n'est plus à l'abri dans nos banques. Prétendre le contraire serait mentir et se mentir à nous-même. Tel est le prix à payer pour ne pas être mis au ban des nations, ce qui mettrait notre économie et surtout nos banques en péril.

Attention, des fraudeurs peuvent en cacher d'autres

Rappel: le secret bancaire appauvrit aussi le tiers-monde et permet aux multinationales de ne pas payer leur dû aux fiscs nationaux

Jean-Daniel Delley (6 février 2010)

Le débat sur le secret bancaire et la fraude fiscale a mis en évidence le comportement de riches contribuables européens et américains – professions libérales, cadres supérieurs, commerçants – qui ont placé leurs avoirs à l'abri de leur fisc national. Les listes de comptes bancaires proposées actuellement à la curiosité des Etats se réfèrent sans aucun doute à ce type de personnes.

Pour contrer cet exode, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a édicté un modèle de convention qui règle notamment l'échange d'informations entre Etats. Pour disparaître de la liste grise des pays peu coopératifs, la Suisse a négocié plusieurs accords de double imposition se référant aux standards de l'OCDE, mais essentiellement

avec des pays occidentaux.

Il est pourtant des fraudeurs dont on parle peu, quand bien même leur comportement délictueux provoque des dégâts autrement importants aux finances publiques.

Les privilégiés du tiers-monde d'abord. Le tiers de la fortune privée non déclarée gérée par la place financière helvétique